

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2004

17 septembre 2007

SOMMAIRE

3C Communications International SA ...	96181	KLC Holdings IV S.A.	96148
Abbey Re Holdings S.à r.l.	96148	LaSalle UK Property Company III S. à r.l.	96149
Alcanada S.A.	96150	Lean4Health S.à r.l.	96192
Alfamar Investments 2 S.à r.l.	96158	LSF Quintet Investments S.à r.l.	96161
Alterinvest S.A.	96157	Luxembourg Management Company Group S.A.	96147
Arosa Participations S.A.	96184	Martyn Properties S.A.	96146
Belgelec Finance S.A.	96149	Martyn Properties Sàrl	96146
bit Informatik S.à r.l.	96160	MEIF Luxembourg Holdings S.A.	96149
Blue Sea Holdings SA	96157	Mirax Tower Development S.à r.l.	96156
Casa Verde S.à r.l.	96153	M.T.P. S.à r.l.	96158
CharterhouseTowerCo II	96152	Nyborg S.A.	96159
Chester Opportunity	96146	Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA)	96154
Chronax S.à r.l.	96154	Pacific Lumber S.à r.l.	96182
Citigroup International Luxembourg Limited	96154	P-Build Holding S.A.	96148
Commercial Investment Florida S.à r.l. ..	96155	Perennius Capital Partners S.A.	96163
Devind Coopération et Développement S.A.	96187	Proxima Investments Sicav	96147
DeWAG Holdings S.à r.l.	96177	R.F.I. Holding S.A.	96157
DH Z S.à r.l.	96155	SF (Lux) Sicav 1	96151
DVE Investments S.à r.l.	96191	SF (Lux) SICAV 2	96150
"ELECTRICITE INNOLUX S.A.", anciennement "Etablissements STAJNAR"	96155	SF (Lux) Sicav 3	96153
E.V.A. (Ergon Vehicle Arno) S.A.	96154	SICAV France-Luxembourg	96155
Galway Holdings SA	96158	Soparinvest S.A.	96150
Garfin International S.A.	96192	Sophis Manco Luxembourg SA	96149
Global NR Holding S.A.	96146	Tele2 International Card Company S.A.	96159
Havelet Investment S.A.	96146	Terri Properties S.à r.l.	96147
HBI Lux Propco B, S.à r.l.	96146	Turquoise Investment Fund	96156
HBI Niedergurig, S.à r.l.	96146	UBS (Lux) Institutional Sicav	96153
International Medical Equipment Consulting S.A.	96190	UBS (Lux) Sicav 2	96152
Karissa S.A.	96148	UBS (Lux) Structured Sicav	96151
KB Lux Fix Invest	96156	UBS (Lux) Structured Sicav 2	96151
KB Lux Venture Capital Fund	96192	UBS Multi Manager Access	96152
KD Real Estate Corporation S.à r.l.	96147		

**Global NR Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. Havelet Investment S.A.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 128.493.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 août 2007.

H. Beck
Notaire

Référence de publication: 2007093089/201/13.

(070105136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

**HBI Niedergurig, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. HBI Lux Propco B, S.à r.l.).**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 117.547.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 48229 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007093091/211/12.

(070104298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

**Martyn Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée,
(anc. Martyn Properties S.A.).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 109.858.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 47944 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007093097/211/12.

(070104313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Chester Opportunity, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 92.465.

—
La société a été informée qu'en date du 11 janvier 2007, le co-trustee Darron K. Ash, représentant MUSE CHILDREN'S GS-TRUST, a démissionné et a été remplacé par David W. Knickel, né le 30 novembre 1964 dans l'Iowa (USA) et ayant son adresse professionnelle au 200, Crescent Court, Suite 1600, Dallas, Texas 75201, United States of America.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

MERCURIA SERVICES
Signature

Référence de publication: 2007094439/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09032. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

KD Real Estate Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 101.221.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007093103/242/12.

(070104334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Proxima Investments Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 125.182.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007093112/242/12.

(070104835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

L.M.C. Group S.A., Luxembourg Management Company Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 73.897.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007093113/242/12.

(070104847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Terri Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 619.733,81.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue de l'Etang.
R.C.S. Luxembourg B 31.118.

Décision des associés prise en date du 11 juillet 2007

Ont été nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Marc Bjorg, Master of Business Administration, 13, Bächlegatterweg, FL-9495 Triesen
- Monsieur Peter Frommelt, Professional Trustee, 37, Austrasse, FL-9490 Vaduz
- Monsieur Olafur Gudmundsson, Project Manager, 11, Elblingring, D-54457 Wincheringen

La société sera engagée en toutes circonstances et sans limitation par la seule signature de chacun des gérants.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007094411/504/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07758. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Karissa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 82.926.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

H. Hellinckx
Notaire

Référence de publication: 2007093114/242/12.

(070104841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

KLC Holdings IV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 114.216.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2007.

H. Hellinckx
Notaire

Référence de publication: 2007093128/242/12.

(070104863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Abbey Re Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.
R.C.S. Luxembourg B 118.751.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2007.

H. Hellinckx
Notaire

Référence de publication: 2007093132/242/12.

(070104857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

P-Build Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 28, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 120.187.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 1^{er} août 2007 à 9h00

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Veltrup Gerrit avec adresse au 8 Adebarweg D-22559 Hamburg, Monsieur Biesemann Norbert avec adresse au 46 Quadenweg D-46485 Wesel, Monsieur Missorten Walter avec adresse au 28 Weyenberg B-1785 Merchtem ont été révoqués de leurs fonctions d'administrateurs avec effet immédiat à la clôture de la présente assemblée.

Monsieur Peter Vansant, dont l'adresse professionnelle est au 28, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg et Monsieur Jim Penning avec adresse au 25B, boulevard Royal L-2449 Luxembourg ont été nommés comme administrateurs pour une durée de 6 ans.

Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007094432/1265/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01641. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

LaSalle UK Property Company III S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 107.841.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 novembre 2006.

H. Hellinckx
Notaire

Référence de publication: 2007093133/242/12.

(070104839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Sophis Manco Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 129.754.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 juillet 2007.

J.-J. Wagner
Notaire

Référence de publication: 2007093148/239/12.

(070104834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

MEIF Luxembourg Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 97.123.

Le bilan au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007094102/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01092. - Reçu 46 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Belgelec Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 70.655.

L'assemblée générale ordinaire du 13 juin 2007 a:

- renouvelé les mandats d'administrateur, pour un nouveau terme d'un an, de MM. Guido Vanhove, Jan Brackenier, Etienne De Ranter et Mme Saliha Merini. Ces mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2008;

- renouvelé pour un nouveau terme d'un an, le mandat de réviseur de la société anonyme DELOITTE Réviseurs d'entreprises. Ce mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2008.

Luxembourg, le 10 juillet 2007.

J. Brackenier / G. Vanhove
Administrateur / Président

Référence de publication: 2007094454/4360/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02391. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Alcanada S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 83.617.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 18 juillet 2007

- 1) L'assemblée révoque Dr. Oliver Nesensohn de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.
 - 2) Est nommé comme nouvel administrateur pour une période expirant à la prochaine assemblée générale ordinaire: Dr. Michael Grabher. Le conseil d'administration se compose dès lors des personnes suivantes:
 - Maître Albert Wildgen, avocat, demeurant à L 2320 Luxembourg, 69 bd de la Pétrusse
 - Dr. Johannes Burger, avocat, demeurant à FL-9490 Vaduz, Liechtenstein, Heiligkreuz 6
 - Dr. Michael Grabher, avocat, demeurant à FL 9490 Vaduz, Liechtenstein, Heiligkreuz 6
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007094459/280/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00058. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Soparinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 100.574.

Société constituée le 30 avril 2004 par M^e André Schwachtgen, acte publié au Mémorial C n^o 665 du 29 juin 2004.

EXTRAIT

Il résulte d'une Assemblée Générale du 29 juin 2007 que:

Le mandat de chacun des trois administrateurs Messieurs Jean Wagener, Marc Chatel et Gilbert Muller, ainsi que le mandat du Commissaire aux comptes, la société MAZARS, sont: reconduits pour une nouvelle période de une année, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Pour extrait

J. Wagener

Le Mandataire

Référence de publication: 2007094460/279/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG07973. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

SF (Lux) SICAV 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 101.287.

Résolution circulaire du Conseil d'Administration

Le siège social de SF (LUX) SICAV 2 a été transféré de 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg à 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet du 30 juillet 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Pour SF (LUX) SICAV 2

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

A. Trappendreher / M. Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2007094467/1360/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00626. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

SF (Lux) Sicav 1, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 100.557.

—
Resolution circulaire du Conseil d'Administration

Le siège social de SF (LUX) SICAV 1 a été transféré de 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg à 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet du 30 juillet 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Pour SF (LUX) SICAV 1

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

A. Trappendreher / M. Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2007094468/1360/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00627. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

UBS (Lux) Structured Sicav 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 102.240.

—
Resolution circulaire du Conseil d'Administration

Le siège social de UBS (LUX) STRUCTURED SICAV 2 a été transféré de 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg à 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet du 30 juillet 2007

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Pour UBS (LUX) STRUCTURED SICAV 2

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

A. Trappendreher / M. Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2007094470/1360/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00628. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

UBS (Lux) Structured Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 101.286.

—
Resolution circulaire du Conseil d'Administration

- Le siège social de UBS (LUX) STRUCTURED SICAV a été transféré de 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg à 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet du 30 juillet 2007

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Pour UBS (LUX) STRUCTURED SICAV

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

A. Trappendreher / M. Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2007094471/1360/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00629. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

UBS Multi Manager Access, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 115.445.

Resolution circulaire du Conseil d'Administration

- Le siège social de UBS MULTI MANAGER ACCESS a été transféré de 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg à 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet du 30 juillet 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Pour UBS MULTI MANAGER ACCESS
UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.
A. Trappendreher / M. Imwinkelried
Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2007094472/1360/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00659. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

UBS (Lux) Sicav 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 109.504.

Resolution circulaire du Conseil d'Administration

- Le siège social de UBS (LUX) SICAV 2 a été transféré de 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg à 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet du 30 juillet 2007

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Pour UBS (LUX) SICAV 2
UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.
A. Trappendreher / M. Imwinkelried
Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2007094480/1360/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00604. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

CharterhouseTowerCo II, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 17.715.200,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 89.802.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision du liquidateur en date du 25 juin 2007 que le siège social est transféré avec effet immédiat du 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg au 8, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Luxembourg, le 25 juin 2007.

Pour CharterhouseTowerco II
MERCURIA SERVICES
Un mandataire
Signature

Référence de publication: 2007094492/1005/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007, réf. LSO-CG01047. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Casa Verde S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6240 Graulinster, 12, rue d'Echternach.
R.C.S. Luxembourg B 125.765.

—
Auszug aus den Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters

Herr Otto Bures hat, in seiner Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter der Firma CASA VERDE S.à r.l., Folgendes beschlossen:

Einzigster Beschluß

Der Gesellschaftssitz wird innerhalb der Gemeinde Junglinster, und mit Wirkung zum 1. Juli 2007, von L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale, nach L-6240 Graulinster, 12, rue d'Echternach verlegt.

Graulinster, den 16. Juli 2007.

Für gleichlautender Auszug

Unterschrift

Référence de publication: 2007094511/6261/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00220. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

SF (Lux) Sicav 3, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 104.252.

—
Résolution circulaire du conseil d'administration

Le siège social de SF (LUX) SICAV 3 a été transféré de 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg à 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet du 30 juillet 2007

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Pour SF (LUX) SICAV 3

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

A. Trappendreher / M. Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2007094512/1360/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00624. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

UBS (Lux) Institutional Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 115.477.

—
Résolution circulaire du conseil d'administration

Le siège social de UBS (LUX) INSTITUTIONAL SICAV a été transféré de 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg à 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet du 30 juillet 2007

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Pour UBS (LUX) INSTITUTIONAL SICAV

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

A. Trappendreher / M. Imwinkelried

Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2007094514/1360/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00611. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Chronax S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 617.125,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Leon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 112.432.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.
H. Hellinckx
Notaire

Référence de publication: 2007093131/242/13.

(070104860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

E.V.A. (Ergon Vehicle Arno) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 118.389.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 4 juillet 2007, acte n^o 451 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2007093150/208/13.

(070104801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Orlando Italy Special Situations SICAR (SCA), Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 116.814.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.
H. Hellinckx
Notaire

Référence de publication: 2007093165/242/13.

(070104799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Citigroup International Luxembourg Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 83.654.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2007.

For and on behalf of CITIGROUP INTERNATIONAL LUXEMBOURG LIMITED
CITIBANK INTERNATIONAL PLC (LUXEMBOURG BRANCH)
L. Beelen

Référence de publication: 2007093572/1177/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00398. - Reçu 60 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070104642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

DH Z S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.100,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 124.638.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007093187/242/13.

(070104338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

Commercial Investment Florida S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 111.749.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007093190/220/12.

(070104319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2007.

SICAV France-Luxembourg, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 26.560.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'administration du 3 mai 2007

Il a été décidé:

- de prendre acte de la démission de Monsieur Bruno Rodier avec date d'effet au 3 mai 2007.

Certifié conforme et sincère

Pour SICAV FRANCE-LUXEMBOURG

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007094267/526/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01071. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

"ELECTRICITE INNOLUX S.A.", anciennement "Etablissements STAJNAR", Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle, Hall 4.
R.C.S. Luxembourg B 89.209.

Par lettre recommandée en date du 6 juillet 2007, Monsieur Gabriel Bechoux a démissionné de sa fonction d'administrateur de la société ELECTRICITE INNOLUX SA, anciennement ETABLISSEMENTS STAJNAR et ce avec effet immédiat.

Strassen, le 16 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007094463/578/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09509. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Turquoise Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 93.503.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle du 29 mai 2007

Il a été décidé:

- de réélire Messieurs Seniz Yarcan résidant professionnellement à Halk c. Trio Konutlari C, blok D, 34746 Yeni Sahra - Istanbul, Merih Büyüker résidant professionnellement à N36/2 Zincirliidere sok. Tastekin apt., 34394 Esentepe - Istanbul, Asli Zerrin Hanci résidant professionnellement à 28/7 Halaskargazi Cad Kucukbahce Sisli-Istambul Turquie et Serge D'Orazio résidant professionnellement à 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg en tant qu'Administrateur pour un nouveau mandat d'un an.

Certifié conforme et sincère
Pour *TURQUOISE INVESTMENT FUND*
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007094265/526/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01055. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

KB Lux Fix Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 70.398.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration prises par voie circulaire le 22 mai 2007

Le Conseil d'Administration décide:

- de prendre note de la démission de Monsieur Michel Meert de son poste d'Administrateur en date du 22 mai 2007.

Certifié conforme et sincère
Pour *KB LUX FIX INVEST*
KREDIETRUST LUXEMBOURG SA
Signatures

Référence de publication: 2007094268/526/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01068. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Mirax Tower Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 107.637.

—
Suite aux décisions des Associés prises en date du 12 juillet 2007 a appelé aux fonctions de gérant, pour une durée indéterminée, Monsieur Jean-Christophe Dauphin, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., gérant démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Pour *MIRAX TOWER DEVELOPMENT S.à r.l.*
J.-C. Dauphin
Gérant

Référence de publication: 2007094759/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01484. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Alterinvest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 22.593.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 14 mai 2007

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008, la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée commissaire aux comptes, en remplacement de la société à responsabilité limitée INTERAUDIT S.à r.l., démissionnaire.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ALTERINVEST S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007094760/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01487. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

R.F.I. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 88.389.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires du 16 juillet 2007

Madame Anny Dotreng, fonctionnaire, née le 28 juin 1949 à Bruxelles (Belgique) ayant son domicile à 1180 Bruxelles (Belgique), 15/17, avenue de Mercure, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008, en remplacement de Monsieur Roger Lemaire, décédé.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour R.F.I. HOLDING S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007094766/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, réf. LSO-CH00600. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Blue Sea Holdings SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 95.243.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 26 mars 2007

- Sont nommée administrateur de la société M. Olivier Laurent Christophe Jarny, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement de l'administrateur démissionnaire M. Vincent de Rycke.

- Le mandat de nouveau administrateur prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 26 mars 2007.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2007094773/1463/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01561. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Galway Holdings SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 95.218.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 28 mars 2007

- Sont nommée administrateur de la société M. Olivier Laurent Christophe Jarny, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement de l'administrateur démissionnaires M. Vincent de Rycke.

- Le mandat de nouveau administrateur prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 28 mars 2007.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2007094774/1103/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01539. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Alfamar Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 117.485.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 7 mai 2007

- Est nommée gérant de la société Mme Anja Lakoudi, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg et en remplacement du gérant démissionnaires M. Vincent de Rycke.

- Le mandat du nouveau gérant prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 7 mai 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007094775/1463/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01556. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

M.T.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 42, rue de Cessange.
R.C.S. Luxembourg B 23.208.

—
Extrait du texte des résolutions du 7 mai 2007

Le seul actionnaire accepte la démission de la société VAN GEET, DERICK & Co, REVISEUR D'ENTREPRISES SARL, en tant que réviseur d'entreprises, suite à sa lettre de démission du 24 avril 2007.

Le seul actionnaire accepte la cooptation de la société PricewaterhouseCoopers réviseurs d'entreprises, sise au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en remplacement du réviseur d'entreprises démissionnaire, pour les années comptables 2007, 2008 et 2009 et jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2009, soit l'assemblée générale en 2010.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007094817/1212/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01782. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

Tele2 International Card Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 75.286.

Il résulte des décisions prises à l'unanimité par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de TELE2 INTERNATIONAL CARD COMPANY S.A. (la «Société»), tenue le 29 juin 2007 à 10.00 heures au siège social que:

1. Le renouvellement des mandats des administrateurs suivants a été confirmé jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se prononcer sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2007, soit en 2008:

- M. Francesco D'Angelo, demeurant à L-2440 Luxembourg, 40, rue du Rollingergrund,
- M. Carl Fredrik Linton, demeurant à S-13336 Saltsjöbaden, Violstigen 4 et
- M. Rafael Ros Montero, demeurant à L-8059 Bertrange, Ferme de Lorentzscheuer.

2. L'assemblée décide de:

renouveler le mandat de Nadia Dziwinsky, demeurant à 18, rue Waltzing, L-8478 Eischen comme commissaire aux comptes de la société

et

ne pas renouveler le mandat de M. Christophe Lambot comme commissaire aux comptes de la société, et de nommer Mme Delphine Lorho, demeurant à 25, rue de Cessange, L-3347 Leudelange, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se prononcer sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2007, soit en 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2007096479/1053/26.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11601. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Nyborg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.034.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 19 mars 2007

La cooptation de Laurent Muller en tant qu'administrateur a été ratifiée. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011.

La démission de Pascale Loewen, Administrateur a été acceptée. Frédéric Muller a été nommé Administrateur en son remplacement et son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011.

Le mandat de Marc Muller, Administrateur, et le mandat de KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011 se compose comme suit:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Laurent Muller, employé privé, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg
- Frédéric Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011 est:

- La société KLOPP & BOUR CONSEILS SA., ayant son siège social à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

NYBORG S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007096426/717/28.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2007, réf. LSO-CH00172. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

bit Informatik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 130.422.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausend und sieben, den ein-und-dreissigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Aloyse Biel, mit dem Amtssitz in Esch-sur-Alzette.

Ist erschienen:

Die Firma bit INFORMATIK GmbH, mit Sitz in Trier, vertreten durch ihren Geschäftsführer Herr Roland Hein, Informatik-Betriebswirt, wohnhaft in D-54455 Serrig, Losheimer Strasse 42A.

Welcher Komparsent erklärte eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gründen zu wollen und bat den unterfertigten Notar folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden.

Art. 1. Zweck - Benennung - Sitz - Dauer. Es wird hiermit eine Einpersonengesellschaft mit beschränkter Haftung errichtet die geregelt wird durch die bestehenden Gesetze und namentlich durch die Gesetze vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung sowie ihre Abänderungsgesetze und durch vorliegende Statuten.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Art. 2. Die Gesellschaft hat zum Gegenstand die Dienstleistungen im Informatiksektor, Software- und Hardwareberatung, Softwareschulung und Softwareentwicklung.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 3. Die Gesellschaft nimmt den Namen bit INFORMATIK S.à r.l. an.

Art. 4. Die Gesellschaft ist für eine unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500,- EUR) aufgeteilt in hundert (100) Anteile zu je hundert fünf und zwanzig Euro (125,- EUR), vollständig und in bar eingezahlt, was der Notar ausdrücklich bestätigt.

Art. 6. Zwischen den Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Sie sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft, welche nur einen einzigen Besitzer für jede einzelne anerkennt. An Nichtgesellschafter ist die Übertragung von Anteilen unter Lebenden lediglich mit dem Einverständnis aller Gesellschafter gestattet. Sollten eines Tages mehr Gesellschafter vorhanden sein, so ist die Übertragung von Anteilen an Nichtgesellschafter dem Einverständnis der Mitgesellschafter unterworfen.

Art. 7. Geschäftsführung. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, welche die ausgedehntesten Vollmachten haben um die Geschäfte der Gesellschaft zu führen und um die Disponierungs- und Verwaltungsakte auszuführen, welche den Gesellschaftszweck betreffen.

Art. 8. Geschäftsjahr - Inventar - Gewinnverteilung. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Errichtung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2007.

Art. 9. Die Bücher der Gesellschaft werden nach handelsüblichem Gesetz und Brauch geführt. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres wird durch die Geschäftsführung ein Inventar der Aktiva und Passiva und eine Bilanz welche den Inventar zusammenfasst, ausgestellt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Verfügung des Nettogewinns, nach Überweisung von fünf Prozent des Gewinns auf die gesetzliche Reserve.

Art. 10. Die Gesellschaft wird nicht durch den Tod, die Geschäftsunfähigkeit oder den Bankrott eines Gesellschafters aufgelöst.

Art. 11. Sollte die Gesellschaft aufgelöst werden so wird die eventuelle Liquidation vom Geschäftsführer im Amt oder von einem Liquidator, der von der Generalversammlung der Gesellschaft bezeichnet wird, ausgeführt, unter Zugrundlegung der Mehrheit welche in Artikel 142 des Gesetzes vom 10. August 1915 oder Abänderungsgesetzen festgelegt ist. Der oder die Liquidatoren sind mit den ausgedehntesten Vollmachten zur Realisierung der Aktiva und zur Zahlung der Passiva ausgestattet.

Die Aktiva der Liquidation werden nach Abzug der Passiva unter die Gesellschafter im Verhältnis ihrer zukünftigen Anteile aufgeteilt.

Art. 12. Für alle in den gegenwärtigen Satzungen nicht ausdrücklich vorgesehenen Punkte verweisen die Parteien auf die gesetzlichen Bestimmungen.

96161

Kosten

Der alleinige Gesellschafter erkläre, dass die ungefähren Kosten, Ausgaben, Entgelte und Lasten irgendwelcher Art, die der Gesellschaft bei ihrer Errichtung erwachsen oder die sie zu tragen hat, sich auf neunhundert Euro (900,- EUR) belaufen.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sofort nach Gründung der Gesellschaft hat der alleiniger Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- 1.- Zum alleinigem Geschäftsführer wird für eine unbegrenzte Dauer ernannt: Herr Roland Hein, vorbenannt.
- 2.- Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.
- 3.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2453 Luxemburg, 20, rue Eugène Ruppert.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar hat die Parteien darauf aufmerksam gemacht, dass der obengenannte Gesellschaftszweck einer ministeriellen Handelsermächtigung bedarf.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Esch-sur-Alzette, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an den Erschienenen, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Hein, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} août 2007. Relation: EAC/2007/9277. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 août 2007.

A. Biel.

Référence de publication: 2007096485/203/78.

(070107915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

LSF Quintet Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.674.625,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 111.284.

In the year two thousand and seven, on the twenty-fourth of May.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There Appeared:

1) LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS S.à r.l., a private limited liability company established at 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, here represented by Ms Julie Chartrain, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 23rd May 2007,

and

2) F404 HOLDING, an exempt company incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at CODAN TRUST COMPANY (CAYMAN) LIMITED, Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by Mr Takehisa Tei, here represented by Ms Julie Chartrain, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Tokyo, on 24th May 2007,

(the Shareholders),

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of LSF QUINTET INVESTMENTS S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 111.284, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen dated 13 October 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 205 of 28 January 2006, amended several times and for the last time by a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen dated 1 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 873 of 14 May 2007.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 2,655,000.- by an amount of EUR 19,625.- to an amount of EUR 2,674,625.- by the issuance of 157 new ordinary shares with a par value of EUR 125.- each and to pay a share premium of EUR 101.45; and

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 2,655,000.- (two million six hundred and fifty-five thousand euro) represented by 21,239 (twenty-one thousand two hundred and thirty-nine) ordinary shares and 1 (one) preferred share with a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) by an amount of EUR 19,625.- (nineteen thousand six hundred and twenty-five euro) to an amount of EUR 2,674,625.- (two million six hundred seventy-four thousand six hundred and twenty-five euro) by way of the issuance of 157 (one hundred and fifty-seven) new ordinary shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each, and to pay a share premium of EUR 101.45 (one hundred one euro and forty-five cents).

F4O4 HOLDING expressly waives its right to subscribe to any of the newly issued shares.

All the 157 (one hundred and fifty-seven) new ordinary shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been paid by LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS S.à.r.l. so that the amount of EUR 19,726.45 (nineteen thousand seven hundred and twenty-six euro and forty-five cent) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS S.à.r.l. holds 21,396 (twenty-one thousand three hundred and ninety-six) ordinary shares and F4O4 HOLDING holds 1 (one) preferred share.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

« **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 2,674,625.- (two million six hundred seventy-four thousand six hundred and twenty-five euro), represented by 21,396 (twenty-one thousand three hundred and ninety-six) ordinary shares and 1 (one) preferred share having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each.»

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and French version, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The document having been read and translated to the person appearing, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg.

Ont comparu:

1) LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS S.à.r.l., une société à responsabilité limitée établie au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, ici représentée par M^e Julie Chartrain, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 23 mai 2007,

et

2) F4O4 HOLDING, une société établie sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à CODAN TRUST COMPANY (CAYMAN) LIMITED, Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, représentée par M. Takehisa Tei, ici représentée par M^e Julie Chartrain, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Tokyo, le 24 mai 2007,

(les Associés)

lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront attachées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'elles représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF QUINTET INVESTMENTS S.à.r.l. (la Société), société de droit

luxembourgeois, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.284, constituée selon acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen du 13 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N^o 205 du 28 janvier 2006, modifié plusieurs fois et pour la dernière fois par un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen du 1^{er} mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N^o 873 du 14 mai 2007.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital de la Société de son montant actuel de EUR 2.655.000,- par un montant de EUR 19.625,- à un montant de EUR 2.674.625,- par voie d'émission de 157 nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125,- chacune, et paiement d'une prime d'émission de EUR 101,45; et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 2.655.000,- (deux million six cent cinquante-cinq mille euros) représenté par 21.239 (vingt et un mille deux cent trente-neuf) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune par le biais d'une augmentation de EUR 19.625,- (dix-neuf mille six cent vingt-cinq euros) à un montant de EUR 2.674.625,- (deux million six cent soixante-quatorze mille six cent vingt-cinq euros) par voie d'émission de 157 (cent cinquante-sept) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, et de payer une prime d'émission d'un montant de EUR 101,45 (cent un euros et quarante-cinq cents).

F4O4 HOLDING renonce expressément à son droit de souscrire aux parts sociales nouvellement émises.

Toutes les 157 (cent cinquante-sept) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire et la prime d'émission a été payée par LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS S.à r.l., de sorte que la somme de EUR 19.726,45 (dix-neuf mille sept cent vingt-six euros et quarante-cinq cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, LONE STAR CAPITAL INVESTMENTS S.à r.l. détient 21.396 (vingt et un mille trois cent quarante-vingt-seize) parts sociales ordinaires et F4O4 HOLDING détient 1 (une) part sociale préférentielle.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'associé unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 2.674.625,- (deux million six cent soixante-quatorze mille six cent vingt-cinq euros) représenté par 21.396 (vingt et un mille trois cent quarante-vingt-seize) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'Anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Chartrain, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 30 mai 2007, REM/2007/1276. — Reçu 197,26 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007096934/5770/132.

(070108757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

Perennius Capital Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.517.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the seventeenth day of the month of July.

Before Maître Jacques Delvaux, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1) FIMITA S.p.A., a company organised under the laws of the Republic of Italy, having its registered offices at Via Pontaccio 10, 20121 Milan, Italy;

2) MFC S.à r.l., a company organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, in the process of being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg;

3) Rodolfo Zürcher, residing in Via Canavee, CH - 6946 Ponte Capriasca, Cantone Ticino, Switzerland;

4) Luigi Carnelli, residing in Contrada di Sasselo n.5, CH - 6900 Lugano, Cantone Ticino, Switzerland;

5) Riccardo Martinelli, residing in Viale Bligny n.29, I - 20136 Milan (Italy);

6) Giampio Bracchi, residing in Via Borgonuovo n.7, I - 20121 Milan (Italy);

7) PARTNERS GROUP HOLDING, a company organised as joint stock company (société anonyme) under the laws of Switzerland, having its registered offices at Zugerstrasse 57, 6341 Baar-Zug, Switzerland

all here represented by SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., having its registered offices at 19/21, boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, itself represented by Mr Francesco Moglia et Mr Eric Scussel, employees, Luxembourg,

pursuant to 7 proxies dated 13 July, 2007 and 16 July, 2007.

The proxies given, signed by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a company which they form between themselves:

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter a company in the form of a société anonyme, under the name of PERENNIUS CAPITAL PARTNERS S.A. (the «Company»).

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 20 hereof.

Art. 3. Object. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way and to acquire patents and licenses, to manage and develop any of them.

The Company may also hold interests in partnerships and act as «commandité» of Luxembourg «sociétés en commandite par actions». It may also act as manager or adviser to SICARs. The Company may carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures. It may lend funds including the proceeds of such borrowings and issues to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may grant to enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the Board of Directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

Art. 5. Capital.

5.1. The subscribed and issued share capital of the Company is set at two hundred and twenty thousand Euros (€ 220,000.-) represented by two hundred and twenty thousand (220,000) shares of a nominal value of one Euro (€ 1.-) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 20 hereof.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

5.2. Besides of the subscribed capital the authorised but unissued capital is set at forty-four thousand Euros (€ 44,000.-) consisting of forty-four thousand (44,000) shares, all with a nominal value of one Euro (€ 1.-) per share. Any authorised but unissued shares shall lapse five (5) years after publication in the Mémorial of the notarial deed recording the shareholders' resolution on the authorised capital.

All the forty-four thousand (44,000) authorised but unissued shares shall be reserved for the Key Managers and/or other key employees and/or board members of the SGR.

For the avoidance of any doubt, the shareholders expressly waive any preferential subscription right they may have regarding the issues of shares contemplated in the preceding paragraph.

Subject to the preceding paragraphs, the Board of Directors or delegate(s) duly appointed by the Board of Directors may from time to time issue shares out of the total authorised shares at such times and on such terms and conditions, including issue price, as the Board of Directors or its delegate(s) may in its or their discretion resolve.

A capital increase within the limits of the authorised capital shall be recorded by a notarial deed, at the request of the Board of Directors or its delegate(s) against presentation of the documents establishing the subscriptions and payments.

Art. 6. Shares, Share Register. Shares will be in registered form only.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholders on request. The certificates so issued shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the Board of Directors. Such certificates shall be signed by two directors of the Company or by a delegate of the Board of Directors.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will be required to name one person as the owner of the share. The Company has the right to suspend the exercise of rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

Art. 7. Transfer of Shares, Pre-Emption Rights and Transfer Restrictions.

7.1. Pre-emption Rights

Except for any Permitted Transfer as set forth under article 7.2 below or agreed upon by the shareholders or provided for in any agreement among shareholders existing from time to time, any Transfer of shares, other than a transfer permitted by these Articles shall be subject to a pre-emption right in favour of the shareholders as set out herein (the «Pre-emption Right»).

In the event that a shareholder (the «Transferring Holder») wishes to Transfer all or part of its shares to any person (including another shareholder), the Transferring Holder must first notify, by registered mail with acknowledgement of receipt, the other shareholders (the «Non-Transferring Holders») (with a copy to the chairman of the Board of Directors) of such contemplated Transfer in a written notice (the «Transfer Notice») setting forth (i) the name and address of the proposed Transferee (the «Proposed Transferee»), (ii) the number of shares to be Transferred (the «Offered Shares»); (iii) the price, payment and all other terms at which the contemplated Transfer of the Offered Shares is to be made (the «Offered Price»), (iv) any representations and warranties to be given by the Transferring Holder and (v) any other useful information and must contain a copy of the proposed transfer agreement or other deed.

The Non-Transferring Holders shall have thirty (30) days from the date of receipt of the Transfer Notice to send a notice to the Transferring Holder, and for information purposes only to the other Non-Transferring Holders and to the Chairman of the Board of Directors, indicating that it unconditionally exercises its Pre-emption Right (the «Exercise Notice»). The Pre-emption Right shall be exercised for all of the Offered Shares on the terms and conditions described in the Transfer Notice.

If more than one Non-Transferring Shareholder exercises its Pre-emption Right, the Offered Shares shall be allocated to the Non-Transferring Shareholders having exercised their Pre-emption Rights as set forth above in proportion to their participation in the share capital of the Company.

If the price or part of the price set forth in the Transfer Notice is not in cash and the parties to the Transfer do not agree on the price, the value of the shares shall be determined by an auditing firm to be chosen by the parties among the so-called Big Fours and if the parties come not to an agreement as to the auditing firm to be chosen, by a board of arbitrators composed of 3 arbitrators appointed in accordance with the rules of the Luxembourg Chamber of Commerce. The auditing firm so appointed shall determine the market value of the shares in accordance with criteria normally used in practice for the valuation of participations.

7.2 Permitted Transfers

7.2.1. A shareholder may freely Transfer or cause to be Transferred all the shares in the Company owned by it to one of its Affiliates (the «Transferor») provided that

a) such Affiliate adheres in writing and without exception to any agreement among shareholders existing from time to time and agrees to be bound by the terms thereof;

b) the Transferor remains jointly and severally liable with such Affiliate with respect to the punctual and exact performance by the latter of its obligations, and

c) such Transferor will not permit such Affiliate to lose its status as an Affiliate without first having Transferred beneficial and legal ownership of the shares Transferred to it or them back to the Transferor or to another of its Affiliates.

7.2.2. FIMITA S.p.A. may freely Transfer or cause to be Transferred all or part of the shares owned by it to any of its shareholders without being subject to the restrictions set forth in article 7.1 provided that the provisions of article 7.2.1 a) and b) and c) above shall apply to such Transfer, mutatis mutandis.

7.2.3. Notwithstanding any provision of these articles to the contrary, a shareholder may Transfer all or part of his/ its shares if so agreed upon by the shareholders or if so provided for by any agreement among shareholders existing from time to time.

7.3 General

Any Transfer of shares made in violation of the foregoing will not be recognised by, and will not be effective vis-à-vis, the Company and any of its shareholders.

Transfers of registered shares made in accordance with the aforementioned provisions shall be effected by a declaration of Transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the Transferor and the Transferee or by their duly authorised representatives provided that the Company may accept and enter in the register any Transfer made in accordance with the aforementioned provisions on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the Transferor and the Transferee, provided that the Company shall refuse to record any Transfer made in violation of any Transfer restrictions which may exist from time to time.

Art. 8. Meetings of Shareholders.

8.1 General

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

8.2 Notice of Meeting

The time required by law shall govern the notice for the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

8.3 Voting

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission. Any shareholder may participate and vote in any meeting of shareholders by video conference or by way of similar means of communications allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Except as otherwise required by law or provided herein, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes cast (blank and invalid votes not being counted).

8.5 Bureau of the Meeting

The shareholders meeting shall be chaired by the chairman of the Board of Directors.

The chairman shall appoint a secretary. Scrutineers only need to be appointed if requested by a shareholder attending the meeting or his proxy.

Art. 9. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the fifteenth's day of May in each year at 14.00.

If such day is not a Business Day, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Art. 10. Board of Directors. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least five (5) members who need not be shareholders.

The directors shall be appointed by the general meeting of shareholders by a simple majority vote of the shares present or represented and voting for a period not exceeding 6 years. They shall hold office until their successors are elected. If no term is indicated in the relevant resolution, the directors then appointed are appointed for a period of six years. The directors shall be eligible for re-election.

Any director may be removed with or without cause (ad nutum) by simple majority vote of the shares represented and voting at such general shareholders meeting in accordance with these Articles.

In the event of a vacancy in the office of any director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect by way of co-optation by majority vote, a director to fill such vacancy until the next shareholders' meeting.

Art. 11. Procedures of Meetings of the Board.

11.1 Chairman of the Board

The Board of Directors will choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board of Directors.

The Board of Directors shall meet upon call by the chairman or by two directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of the Board of Directors, but in his absence the Board of Directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at any such meeting.

11.2 Notice of Meetings

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least forty-eight (48) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, with the majority consent of the directors, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. Notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. A meeting may be held at shorter notice and/or no separate notice shall be required for meetings at which all the directors are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

11.3 Proxies

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another director as his proxy.

11.4 Quorum

11.4.1 No business shall be transacted at any meeting of the Board of Directors unless a quorum is present at the time when the meeting proceeds to business and remains present during the transaction of business.

11.4.2 The quorum necessary for the transaction of the business of the Board of Directors shall be the presence (in person or by proxy) of a majority of the directors.

11.5 Voting

11.5.1 All questions arising at any meeting of the Board of Directors shall be decided by more than 50 per cent of the votes cast.

11.5.2 On each resolution, each director shall have one vote and, in the case of an equality of votes, no person, including (without limitation) the chairman, shall have a second or casting vote.

11.5.3 Abstentions shall not be considered as a vote.

11.6 Conflict of interest

In the event that any director of the Company may have any personal interest in any transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company (other than an interest arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the party contracting with the Company) and except where the decision of the Board of Directors relates to current operations entered into under normal conditions, such director shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

11.7 Meetings by Conference Calls

Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

11.8 Resolutions in Writing

The Board of Directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. Minutes of Meetings of the Board. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

Art. 13. Powers of the Board. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to any member or members of the Board of Directors. The Board of Directors may also constitute committees (including but not limited to an executive committee) and a management team (comprising inter alia a general director, a chief operating officer and an administrative-financial director) deliberating under such terms as the Board of Directors shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 14. Directors' Indemnification. Every person who is, or has been, a director or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such director or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof, subject to the agreement of the Company of the terms of such settlement.

The words «claim», «action», «suit» or «proceeding» shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words «liability» and «expenses» shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement, subject to the Company agreeing to the settlement, and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any Director or officer:

(i) against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) with respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated not to have acted in good faith and not in the interest of the Company; or

(iii) in the event of a settlement, unless there has been a determination as it is apparent from the terms of such settlement that such director or officer did not act in wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any director or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such director or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of an appropriate undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount on demand if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article 14.

Art. 15. Binding Signatures. The Company will be bound by the joint signature of two directors or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Directors.

Art. 16. Auditor. The audit of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditors who are appointed by the general meeting of shareholders for a term not to exceed six years.

Art. 17. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of the same year, except for the first accounting year which shall begin on the day of incorporation of the Company and shall terminate on 31st December 2007.

Art. 18. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Board of Directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed subject to the conditions laid down by law, upon decision of the Board of Directors.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the Board of Directors and may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors.

The Board of Directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid during five years cannot thereafter be claimed by the holder entitled thereto, shall be forfeited by such holder, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of the holders entitled thereto.

Art. 19. Dissolution and liquidation. In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 20. Amendment of Articles. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 21. Certain Definitions. The following words and expressions shall have the meaning given to them below:

«Affiliate» means with respect to any Person an individual, corporation, partnership, firm, association, unincorporated organisation or other entity directly or indirectly controlling, controlled by or under common control with such Person.

«Business Day» means any calendar day other than Saturdays, Sundays and any other days on which credit institutions are authorised to close in the City of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), in the City of Milan (Italy) or the City of Zürich (Switzerland).

«FIMITA» means FIMITA S.p.A., a company organised under the laws of the Republic of Italy, having its registered offices at Via Pontaccio 10, 20121 Milan, Italy, registered at no. REA 1189818 with the Companies' Register of Milan or any successor or assignee thereof.

«Key Managers» means Mr Luigi Carnelli, Mr Riccardo Martinelli and Mr Alessandro Poli and/or the other managers that the SGR may qualify as such.

«Person» means any individual, corporation, partnership, firm, association, unincorporated organisation or other entity.

«SGR» means PERENNIUS CAPITAL PARTNERS SGR S.p.A., a fully owned subsidiary of the Company and which shall operate as a Società di Gestione di Risparmio.

«SICAR» a société d'investissement en capital à risque governed by the Luxembourg law of 15th June 2004 relating to the investment company in risk capital (as amended from time to time).

«Transfer» means any transaction leading to a change of ownership of the shares, in whole or in part and in any way whatsoever, being vested in a Person other than the Person previously owning such shares (including without limitation, by way of sales, contributions, exchanges, barter, gifts, conveyances, usufructs, pledges, assignments, fiduciary agreements, trusts or other arrangements having an equivalent effect) and «Transferee», «Transferor» and «to Transfer» shall be construed accordingly.

Art. 22. Governing law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended.

Subscriptions

The shares have been subscribed follows:

Subscriber	Number of shares subscribed	Payment €
FIMITA S.p.A.	49,500	49,500.-
Rodolfo Zürcher	33,000	33,000.-
PARTNERS GROUP HOLDING	33,000	33,000.-
MFC S.à.r.l.	52,800	52,800.-
Luigi Carnelli	24,200	24,200.-
Riccardo Martinelli	17,600	17,600.-
Giampio Bracchi	9,900	9,900.-
Total:	220,000	220,000.-

The shares have been fully paid up, evidence of which was given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 5,418.-.

Statements

The undersigned notary acknowledges that the conditions required by article 26 of the law of tenth August nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

Extraordinary General Meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having received due notice, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

First resolution

The following persons are appointed directors for a one year period ending at the next annual general meeting:

Name, Address, Title, Date of birth, City and country of birth

Andrew Simms, 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Chairman, 1st May 1963, Guildford (England)

Francesco Moglia, 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Director, 27th may 1968, Roma (Italy)

Luigi Carnelli, Contrada di Sassello n.5, CH-6900 Lugano (Switzerland), Director, 6th May 1956, Milan (Italy)

Alessandro Poli, Via Revere n.6, I - 20121 Milan (Italy), Director, 29th December 1969, Milan (Italy)

Roland Roffler, Zugerstraße 57, 6341 Baar-Zug Switzerland, Director, 24th February 1960, Malix (GR)

Second resolution

Has been appointed statutory auditor: PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg has been appointed statutory auditor for a one year period ending at the next annual general meeting.

Third resolution

The registered office is fixed at 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-septième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg

Ont comparu:

1) FIMITA S.p.A., une société créée et existante sous les lois de la République d'Italie et ayant son siège social à Via Pontaccio 10, 20121 Milan, Italie;

2) MFC S.à.r.l., une société créée et existante sous la loi luxembourgeoise et ayant son siège social au 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg;

3) Rodolfo Züricher, demeurant à in Via Canavee, CH - 6946 Capriasca, Cantone Ticino, Suisse;

4) Luigi Carnelli, demeurant à in Contrada di Sassello n. 5, CH - 6900 Lugano, Cantone Ticino, Suisse;

5) Riccardo Martinelli, demeurant à in Viale Bligny n. 29, I - 20121 Milan (Italie);

6) Giampio Bracchi, demeurant à Via Borgonuovo n. 7, I - 20121 Milan (Italie);

7) PARTNERS GROUP HOLDING, une société anonyme créée et existante sous les lois suisses et ayant son siège social à Zugerstrsse 57, 6341 Baar-Zug, Suisse

tous représentés par SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., ayant son siège social au 19/21, boulevard du Prince Henri, L - 1724 Luxembourg,

elle-même représentée par M. Francesco Moglia et M. Eric Scussel, employés, Luxembourg,

en vertu de 7 procurations datées du 13 juillet 2007 et 16 juillet 2007.

Les procurations qui ont été données, signées par toutes les personnes comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées à ce document pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter comme suit les Statuts d'une société qu'elles forment entre elles:

Art. 1^{er}. Forme, dénomination. Il est établi par la présente entre les souscripteurs et tous ceux qui peuvent devenir propriétaires des actions par la suite une société dans la forme d'une société anonyme sous la dénomination sociale de PERENNIUS CAPITAL PARTNERS S.A. (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution des actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts tel que prescrit à l'article 20 ci-après.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de prendre/détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise commerciale, industrielle, financière ou autre, luxembourgeoise ou étrangère; d'acquérir toute sorte de valeurs mobilières et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, de négociation ou par tout autre moyen et d'acquérir des brevets et des licences ainsi que de les administrer et de les développer.

La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et agir en tant que commandité de sociétés en commandite par actions luxembourgeoises. Elle peut aussi agir en tant que gestionnaire ou conseiller de SICARs. La Société peut exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations ou de certificats de créance. Elle peut aussi prêter des fonds incluant les recettes de ces emprunts et émissions à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut prêter assistance par des prêts, avances ou garanties à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société; finalement réaliser toute opération qui a un lien direct ou indirect avec l'objet de la Société.

La Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou autres bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Capital - actions et certificats.

5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent vingt mille Euro (220.000,- €) divisé en deux cent vingt mille (220.000) actions d'une valeur nominale de un Euro (1,- €) par action.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts tel que prescrit à l'article 20 ci-après.

La Société peut également racheter ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

5.2. A côté du capital souscrit, la société a un capital autorisé mais non émis qui est fixé à quarante-quatre mille Euros (44.000,- €) divisé en quarante-quatre mille (44.000) actions d'une valeur nominale de un Euro (1,- €) par action. Toutes les actions autorisées mais non émises deviendront caduques cinq (5) ans après la publication dans le Mémorial de l'acte notarié enregistrant la résolution des actionnaires concernant le capital autorisé.

Toutes les quarante-quatre mille (44.000) actions autorisées mais non émises seront réservées aux Dirigeants Clé et/ou autres employés clé et/ou aux administrateurs de SGR.

Afin d'éviter tout doute, les actionnaires renoncent expressément au droit préférentiel de souscription qui leur peut appartenir en ce qui concerne l'émission des actions envisagée à l'alinéa précédent.

Sous réserve des alinéas précédents, le conseil d'administration ou des délégués dûment désignés par le conseil d'administration peut/peuvent de temps en temps émettre des actions à partir du total des actions autorisées aux temps et aux termes et conditions, le prix d'émission y inclus, que le conseil d'administration ou ses délégués peuvent déterminer discrétionnairement.

Une augmentation de capital dans les limites du capital autorisé doit être enregistrée par un acte notarié à la demande du conseil d'administration ou de ses délégués sur présentation des documents établissant la souscription et les paiements.

Art. 6. Actions, Registre des actionnaires. Les actions seront seulement émises sous forme nominative.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme étant le véritable propriétaire de ces actions.

Des certificats confirmant ces inscriptions seront remis à l'actionnaire. Le conseil d'administration déterminera la forme ainsi que les légendes et les numéros d'identification des certificats ainsi émis. Ces certificats seront signés par deux administrateurs de la Société ou par un délégué du conseil d'administration.

La Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action serait détenue par plus d'une personne, les personnes réclamant la propriété devront désigner une seule personne comme propriétaire de l'action. La Société a le droit de suspendre l'exercice des droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée en tant que propriétaire unique de l'action par rapport à la Société.

Art. 7. Transfert d'actions, droits de préemption et limitations au transfert.

7.1. Droits de préemption

Excepté un Transfert Autorisé tel que décrit ci-dessous à l'article 7.2 ou sur lequel les actionnaires se sont mis d'accord or autorisé par un accord entre actionnaires existant de temps à autre, tout Transfert d'actions, autre qu'un transfert permis en vertu des présents statuts, se fera sous réserve d'un droit de préemption en faveur des actionnaires tel que détaillé ci-inclus (le «Droit de Préemption»).

Dans le cas où un actionnaire (le «Propriétaire Cédant») désirerait Transférer tout ou partie de ses actions à une autre personne (y compris un autre actionnaire), le Propriétaire Cédant devra d'abord aviser, par lettre recommandée avec accusé de réception, les autres actionnaires (les «Propriétaires Non Cédants») (avec copie au président du conseil d'ad-

ministration) du Transfert ainsi envisagé par un avis écrit (l' «Avis de Transfert») exposant (i) le nom et l'adresse du cessionnaire proposé (le «Cessionnaire Proposé»), (ii) le nombre d'actions à Transférer (les «Actions Offertes»), (iii) le prix, le paiement et les autres termes selon lesquels le Transfert envisagé des Actions Offertes se réalisera (le «Prix de Transfert»), (iv) toutes les déclarations et garanties à donner par le Propriétaire Cédant et (v) toute autre information utile et devra contenir obligatoirement une copie de l'accord de Transfert proposé ou autre acte.

Le Propriétaire Non Cédant aura trente (30) jours à partir de la date de réception de l'Avis de Transfert pour envoyer un avis au Propriétaire Cédant, et pour simple information aux autres Propriétaires Non Cédants et au président du conseil d'administration, indiquant qu'il exerce sans réserve son Droit de Prémption (l' «Avis d'Exercice»). Le Droit de Prémption sera exercé pour toutes les Actions Offertes selon les termes et conditions décrites dans l'Avis de Transfert.

Si plus d'un Propriétaire Non Cédant exerce son Droit de Prémption, les Actions Offertes seront allouées aux Propriétaires Non Cédants ayant exercé leur Droit de Prémption tel que exposé ci-dessus proportionnellement à leur participation au capital social de la Société.

Si le prix ou une partie du prix exposé dans l'Avis de Transfert n'est pas en espèces et si les parties au Transfert n'arrivent pas à se mettre d'accord sur le prix, la valeur des actions sera déterminée par un cabinet d'audit qui sera choisi par les parties parmi les Big Fours et si les parties n'arrivent pas à se mettre d'accord sur le cabinet d'audit à choisir, par un conseil d'arbitrage composé de trois (3) arbitres désignés suivant les règles de la Chambre de Commerce au Luxembourg. Le cabinet d'audit ainsi nommé devra déterminer la valeur de marché des actions conformément aux critères normalement utilisés en pratique pour l'évaluation de participations.

7.2. Transferts Autorisés

7.2.1. Un actionnaire peut librement Transférer ou faire en sorte que soient Transférées toutes les actions détenues par lui dans la Société à un de Affiliés (le «Cédant») sous condition que

a) tel Affilié adhère par écrit et sans exception à tout accord entre les actionnaires existant de temps à autre et accepte d'être lié par les termes de cet accord;

b) le Cédant reste solidairement et indéfiniment responsable avec cet Affilié concernant l'exécution ponctuelle et exacte des obligations de ce dernier, et

c) le Cédant ne permettra pas à cet Affilié de perdre son statut d'Affilié sans d'abord avoir reTransféré le titre légal et la jouissance des actions au Cédant ou à tout autre Affilié.

7.2.2. FIMITA S.p.A. peut librement Transférer ou faire en sorte que soient Transférées tout ou partie des actions dont elle est propriétaire à un de ses actionnaires sans être assujettie aux restrictions exposées à l'article 7.1. sous condition que les dispositions de l'article 7.2.1. a) et b) et c) ci-dessus s'appliquent à un tel transfert, mutatis mutandis.

7.2.3. Nonobstant toute disposition contraire des présents statuts, un actionnaire peut Transférer tout ou partie des ses actions en case d'accord des actionnaires ou si c'est prévu par un accord entre actionnaires existant de temps à autre.

7.3. Généralités

Tout Transfert d'actions fait en violation des dispositions susmentionnées ne sera pas reconnu et ne sera pas opposable à la Société et chacun de ses actionnaires.

Tout Transfert d'actions nominatives réalisé conformément aux dispositions susmentionnées se fera par une déclaration de transfert inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par des représentants dûment autorisés à cette fin étant entendu que la Société peut accepter et inscrire dans le registre tout Transfert fait conformément aux dispositions susmentionnées sur la base de correspondances ou d'autres documents prouvant l'accord entre le cédant et le cessionnaire, étant entendu que la Société refusera d'enregistrer tout Transfert fait en violation des restrictions de Transfert telles qu'elles existent de temps à autre.

Art. 8. Assemblées des actionnaires.

8.1. Généralités

Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'entière des actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

8.2. Préavis d'assemblée

Les quorums et le délai de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents Statuts.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalables.

8.3. Vote

Chaque action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, câble, télégramme, télex, ou, sous réserve que son authenticité soit établie, par transmission électronique.

Tout actionnaire peut participer et voter à une assemblée d'actionnaire par visioconférence ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres

et de communiquer les uns avec les autres. La participation à ou la tenue d'une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée ou une tenue en personne d'une telle assemblée.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises à une assemblée des actionnaires dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple de ceux présents et votants (les votes blancs et invalides ne sont pas comptabilisés).

8.4. Le bureau de l'assemblée

L'assemblée des actionnaires sera présidée par le président du conseil d'administration.

Le président désignera un secrétaire. Des scrutateurs devront seulement être désignés à la demande d'un actionnaire présent à l'assemblée ou par son représentant.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 15^{ème} jour du mois de mai de chaque année à 14.00 heures.

Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de cinq (5) membres au moins, qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée annuelle par majorité simple de ceux présents ou représentés et votants pour une période maximale de six (6) ans. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Si aucun terme n'est indiqué dans la résolution pertinente, les administrateurs alors désignés sont désignés pour une période de six (6) ans. Les administrateurs seront rééligibles.

Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif (ad nutum) par majorité simple de ceux présents ou représentés et votants à telle assemblée d'actionnaires conformément à ces articles.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 11. Procédures des réunions du conseil.

11.1. Le président du conseil

Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un vice-président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation de la réunion.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration peut désigner à la majorité des présents un autre président pro tempore pour ces assemblées et réunions.

11.2. Préavis d'assemblée

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins quarante-huit (48) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie ou télégramme de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration à laquelle tous les administrateurs sont présents ou représentés et à laquelle ils ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour ainsi qu'aux réunions individuelles se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

11.3. Procurations

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou, sous réserve que son authenticité soit établie, par transmission électronique un autre administrateur comme son représentant.

11.4. Quorum

11.4.1. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si un quorum est présent au moment de l'ouverture de la délibération et reste présent pendant toute la durée de la réunion.

11.4.2. Le quorum nécessaire pour délibérer et agir valablement est atteint si au moins la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à la réunion.

11.5. Vote

11.5.1. Toutes les questions survenant lors d'une réunion du conseil d'administration seront décidées par plus de cinquante pourcent (50%) des suffrages exprimés.

11.5.2. Lors de chaque résolution, chaque administrateur aura un vote et, dans le cas d'égalité de suffrages, aucune personne, y compris sans aucune limitation le président, n'aura de vote prépondérant.

11.5.3. Les abstentions ne seront pas considérées comme constituant un vote.

11.6. Conflit d'intérêt

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire soumise à l'approbation du conseil d'administration en conflit avec l'intérêt de la Société (autrement qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur, fondé de pouvoirs ou employé de l'autre partie contractante) et hormis le cas où la résolution du conseil d'administration concerne des opérations courantes exécutées à des conditions normales, cet administrateur devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de l'intérêt personnel de pareil administrateur ou fondé de pouvoirs à la prochaine assemblée des actionnaires.

11.7. Réunions par conférence téléphonique

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

11.8. Résolutions écrites

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire sur un ou plusieurs documents similaires en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion.

Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits lors d'instances judiciaires ou autrement doivent être signés par le président, le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 13. Pouvoirs du conseil. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires, avec l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout membre ou membres du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut aussi constituer des comités (incluant mais non pas limité à un comité exécutif) et un comité de direction (comprenant inter alia un directeur général, un directeur d'exploitation (chief operating officer) et un directeur administrato-financier) délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et conférer des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 14. Indemnisation des Administrateurs. Toute personne qui est ou qui a été un administrateur ou mandataire de la Société sera indemnisé par la Société jusqu'au maximum permis par la loi contre toute responsabilité et contre toutes les dépenses raisonnablement encourues ou payées par lui en relation avec toute revendication, action en justice, procès ou poursuites dans lesquels il est impliqué en tant que partie ou autrement pour être ou avoir été administrateur ou mandataire et contre toute somme payée ou encourue par lui lors d'une transaction de ces cas, sous réserve de l'accord de la Société pour les termes d'une telle transaction.

Les mots «revendication», «action en justice», «procès» ou «poursuites» s'appliqueront à toutes les revendications, actions en justice, procès ou poursuites (civils, pénaux ou autres y inclus les appels) réels ou potentiels et les mots «responsabilité» et «dépenses» incluront sans limitation les honoraires d'avocats, frais, jugements, sommes payées pour toute transaction sous réserve que la Société consente à une telle transaction et toutes autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera accordée à un administrateur ou mandataire:

(i) pour toute responsabilité de la Société ou de ses actionnaires en cas de dol, mauvaise foi, faute lourde ou négligence inconsidérée des obligations comprises dans son office;

(ii) en relation avec tous les cas où il aura été jugé ne pas avoir agi de bonne foi ni dans l'intérêt de la Société;

(iii) dans les cas d'une transaction, sauf s'il a été déterminé par les termes de cette transaction que tel administrateur ou mandataire n'a pas commis de dol, agi de mauvaise foi, commis de faute lourde ou de négligence inconsidérée des obligations comprises dans sa fonction.

Le droit d'indemnisation prévu ci-dessus sera séparable, n'affectera pas d'autres droits auxquels un administrateur ou mandataire pourrait avoir droit maintenant ou par la suite, continuera pour une personne ayant cessé d'être administrateur ou mandataire et sera transmis aux héritiers, aux exécuteurs testamentaires et aux administrateurs de la

succession de cette personne. Rien inclus ci-dessus n'affectera les droits d'indemnisation auxquels le personnel de la société, y inclus les administrateurs ou mandataires, peuvent avoir droit en vertu d'un contrat ou d'une loi.

Les frais encourus en relation avec la préparation et la présentation d'une défense à une revendication, action en justice, procès ou poursuites d'un type tel que décrit dans le présent Article seront avancés par la Société avant décision finale y relative en contrepartie d'une promesse appropriée par ou pour le compte du mandataire ou administrateur de repayer cette somme à la demande s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation en vertu de cet article 14.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) administrateurs de la Société ou par la signature conjointe ou individuelle de toute(s) autre(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

Art. 14. Commissaire aux Comptes. Les comptes de la Société seront vérifiés par un ou plusieurs commissaires aux comptes élus par l'assemblée des actionnaires pour une durée n'excédant pas six (6) ans.

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le premier jour de janvier de chaque année et se terminera le dernier jour de décembre la même année, avec exception du premier exercice social qui commencera à la date de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2007.

Art. 18. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent (10 %) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun de déclarer des dividendes.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués après décision du conseil d'administration et approbation du commissaire aux comptes selon les conditions établies par la loi.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamée par le propriétaire d'une telle action, sera perdu pour celui-ci, et reviendra à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Art. 19. Dissolution et liquidation. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Modification des Statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Art. 21. Certaines définitions. Les mots et expressions suivantes auront la signification qui leur sera donnée ci-dessous:

«Affilié» signifie par rapport à toute Personne un individu, une société, une société de personne, une entreprise, une association, une organisation sans personnalité morale ou toute entité contrôlant directement ou indirectement, contrôlé par ou sous contrôle commun de cette Personne.

«Jour Ouvrable» signifie tout jour calendaire autre qu'un samedi, dimanche ou autre jour pendant lequel les établissements de crédit sont autorisés à fermer à Luxembourg Ville (Grand-Duché de Luxembourg), la ville de Milan (Italie) ou la ville de Zurich (Suisse).

«FIMITA» signifie FIMITA S.p.A., une société organisée et existante sous les lois de la République d'Italie, ayant son siège social à Via Pontaccio 10, 20121 Milan, Italie immatriculée auprès du registre des sociétés de Milan sous le numéro REA 1189818 ou tout successeur ou ayant droit de FIMITA S.p.A.

«Directeurs Clé» signifie M. Luigi Carnelli, M. Riccardo Martinelli et M. Alessandro Poli et/ou les autres directeurs que le SGR peut qualifier en tant que tel.

«Personne» signifie tout individu, société, société de personne, entreprise, association, organisation sans personnalité morale ou autre entité.

«SGR» signifie PERENNIUS CAPITAL PARTNERS SGR S.p.A. une société entièrement détenue par la Société et qui opérera en tant que società di gestione di risparmio.

«SICAR» signifie une société d'investissement en capital à risque organisée et existante sous la loi luxembourgeoise du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (telle que modifiée de temps en temps).

«Transfert» signifie toute opération aboutissant à un changement de propriété des actions, en tout ou en partie et de quelque manière que ce soit, la propriété étant attribuée à une Personne autre que celle qui était propriétaire précédemment de ces actions (incluant sans limitation des opérations par voie de vente, d'apports, d'échanges, de commerces

par échange, de donations, de dispositions de biens, d'usufruit, de gages, de cessions, d'accords fiduciaire, de trusts ou d'autres arrangements ayant un effet équivalent). «Cédant», «Cessionnaire» et «Transférer» seront interprétés en conséquence.

Art. 22. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, seront régies par les dispositions de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscriptions

Les actions ont été souscrites comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions souscrites	Paiement €
FIMITA S.p.A.	49.500	49.500,-
Rodolfo Zürcher	33.000	33.000,-
PARTNERS GROUP HOLDING	33.000	33.000,-
MFC S.à.r.l.	52.800	52.800,-
Luigi Carnelli	24.200	24.200,-
Riccardo Martinelli	17.600	17.600,-
Giampio Bracchi	9.900	9.900,-
Total:	220.000	220.000,-

Les actions ont toutes été entièrement libérées; preuve en a été donnée au notaire instrumentant soussigné.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société à la suite de sa constitution sont estimés approximativement à Euro 5.418,-.

Constatations

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été observées.

Assemblée Générale des Actionnaires

Les personnes prémentionnées, représentant l'entière du capital souscrit et se considérant comme ayant reçu une convocation régulière ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elle a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs pour une période expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle:

Nom, Adresse, Profession, Date de naissance, Lieu et pays natal

Andrew Simms, 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Président, 1st May 1963, Guildford (Angleterre)

Francesco Moglia, 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Directeur, 27 mai 1968, Rome (Italie)

Luigi Carnelli, Contrada di Sassello n. 5, CH-6900 Lugano, Directeur, 6 mai 1956, Milan (Italie)

Alessandro Poli, Via Revere n. 6, I - 20121 Milan (Italy), Directeur, 29th December 1969, Milan (Italie)

Roland Roffler, Zugerstraße 57, 6341 Baar-Zug, Switzerland, Directeur, 24th February 1960, Malix (GR)

Deuxième résolution

A été nommé commissaire aux comptes: PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg a été nommé commissaire aux comptes pour une période expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

Troisième résolution

Le siège social a été fixé au 19-21, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces comparants ont signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: F. Moglia, E. Scussel, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, LAC/2007/19953. — Reçu 2.200 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007096856/208/732.

(070108790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

DeWAG Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 767.186,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.494.

In the year two thousand and seven, on the 29th day of June,

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of DeWAG HOLDINGS S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated by a deed drawn up on 23 March 2007 by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 678 of 23 April 2007, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-125.494 (the «Company»).

The articles of incorporation of the Company were amended on 16 May 2007, 31 May 2007 and 29 June 2007 by deeds drawn up by the undersigned notary, to be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Articles of Incorporation»).

The meeting is presided by Emmanuel-Frédéric Henrion, lawyer, residing professionally in Luxembourg, who appoints Rodrigo Delcourt, lawyer, residing professionally in Luxembourg, as secretary.

The meeting elects Emmanuel Avice, lawyer, residing professionally in Luxembourg, as scrutineer.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of the shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

II. It appears from the said attendance list that all the shares representing the total corporate capital of three hundred thirty-four thousand two hundred and twelve euro (EUR 334,212.-) are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To increase the Company's subscribed capital by an amount of four hundred thirty-two thousand nine hundred and seventy-four euro (EUR 432,974.-) so as to raise it from its current amount of three hundred thirty-four thousand two hundred and twelve euro (EUR 334,212.-) divided into three hundred thirty-four thousand two hundred and twelve (334,212) shares, each share with a nominal value of one euro (EUR 1.-) to seven hundred sixty-seven thousand one hundred and eighty-six euro (EUR 767,186.-) divided into seven hundred sixty-seven thousand one hundred and eighty-six (767,186) shares, each share with a nominal value of one euro (EUR 1.-).

2. To issue, with a total share premium of forty-three thousand two hundred ninety-seven euro and thirty-nine cents (EUR 43,297.39), four hundred thirty-two thousand nine hundred and seventy-four (432,974) new shares with warrants corresponding to, in aggregate, four million three hundred twenty-nine thousand seven hundred and thirty-nine (4,329,739) warrants, each having a nominal value of one cent (EUR 0.01), so as to raise the number of shares from three hundred thirty-four thousand two hundred and twelve (334,212) shares to seven hundred sixty-seven thousand one hundred and eighty-six (767,186) shares, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the shareholders resolving on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription by ARCHSTONE MANAGEMENT GERMANY S.à r.l., acting in its capacity as management company of THE ARCHSTONE GERMAN FUND and for the account of its Sub-Fund A, of four hundred thirty-two thousand nine hundred and seventy-four (432,974) new shares with warrants corresponding to, in aggregate, four million three hundred twenty-nine thousand seven hundred and thirty-nine (4,329,739) warrants, each having a nominal value of one cent (EUR 0.01), so as to raise the number of shares from three hundred thirty-four thousand two hundred

and twelve (334,212) shares to seven hundred sixty-seven thousand one hundred and eighty-six (767,186) shares, each share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), and to accept payment in full of each of these shares by a contribution in cash.

4. To amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 to 3 of the agenda.

5. To authorise any lawyer of LINKLATERS LLP to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Mé-morial C.

6. To authorize any lawyer of LINKLATERS LLP to record the issuance of warrants in the warrants' register of the Company.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously and in compliance with article 19 of the Articles of Incorporation:

First resolution

The shareholders resolve to increase the Company's subscribed capital by an amount of four hundred thirty-two thousand nine hundred and seventy-four euro (EUR 432,974.-) so as to raise it from its current amount of three hundred thirty-four thousand two hundred and twelve euro (EUR 334,212.-) divided into three hundred thirty-four thousand two hundred and twelve (334,212) shares, each share with a nominal value of one euro (EUR 1.-) to seven hundred sixty-seven thousand one hundred and eighty-six euro (EUR 767,186.-) divided into seven hundred sixty-seven thousand one hundred and eighty-six (767,186) shares, each share with a nominal value of one euro (EUR 1.-).

Second resolution

The shareholders resolve to issue, with a total share premium of forty-three thousand two hundred ninety-seven euro and thirty-nine cents (EUR 43,297.39), four hundred thirty-two thousand nine hundred and seventy-four (432,974) new shares with warrants corresponding to, in aggregate, four million three hundred twenty-nine thousand seven hundred and thirty-nine (4,329,739) warrants, each having a nominal value of one cent (EUR 0.01), so as to raise the number of shares from three hundred thirty-four thousand two hundred and twelve (334,212) shares to seven hundred sixty-seven thousand one hundred and eighty-six (767,186) shares, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitlement to dividends as from the day of the decision of the shareholders resolving on the proposed capital increase.

Subscription and Payment

Thereupon appeared M^e Xenia Thomamüller, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of ARCHSTONE MANAGEMENT GERMANY S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in its capacity as management company of THE ARCHSTONE GERMAN FUND and for the account of its Sub-Fund A by virtue of the proxy referred to hereinabove.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of ARCHSTONE MANAGEMENT GERMANY S.à r.l., acting in its capacity as management company of THE ARCHSTONE GERMAN FUND and for the account of its Sub-Fund A, for four hundred thirty-two thousand nine hundred and seventy-four (432,974) new shares with four million three hundred twenty-nine thousand seven hundred and thirty-nine (4,329,739) warrants, each with a nominal value of one cent (EUR 0.01), with a share premium of forty-three thousand two hundred ninety-seven euro and thirty-nine cents (EUR 43,297.39) and to make payment in full for each such new shares, with the above-mentioned warrants, by a contribution in cash of four hundred seventy-six thousand two hundred seventy-one euro and thirty-nine cents (EUR 476,271.39.-) (the «Contribution»), which is as of now at the disposal of the Company, proof of the payment having been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Third resolution

The shareholders resolve to accept the subscription and payment of the four hundred thirty-two thousand nine hundred and seventy-four (432,974) shares newly issued, each share with a nominal value of one euro (EUR 1.-) with warrants corresponding to, in aggregate, four million three hundred twenty-nine thousand seven hundred and thirty-nine (4,329,739) warrants, each having a nominal value of one cent (EUR 0.01), by a contribution in cash consisting of the Contribution and to allot the four hundred thirty-two thousand nine hundred and seventy-four (432,974) new shares, with the above-mentioned warrants, to ARCHSTONE MANAGEMENT GERMANY S.à r.l., acting in its capacity as management company of THE ARCHSTONE GERMAN FUND and for the account of its Sub-Fund A.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the shareholders resolve to amend the first paragraph of article 5 of the Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions as follows:

« **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at seven hundred sixty-seven thousand one hundred and eighty-six euro (EUR 767,186.-) divided into seven hundred sixty-seven thousand one hundred and eighty-six (767,186) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.»

Fifth resolution

The shareholders resolve to authorise any lawyer of LINKLATERS LLP to record the capital increase in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Mémorial C.

Sixth resolution

The shareholders resolve to authorize any lawyer of LINKLATERS LLP to record the issuance of warrants in the warrants' register of the Company.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately six thousand seven hundred (EUR 6,700.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille sept, le 29 juin,

Par-devant nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

Se sont réunis en assemblée générale extraordinaire les actionnaires de DeWAG HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée en vertu d'un acte reçu le 23 mars 2007 par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 678 le 23 avril 2007, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-125.494 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés par actes du notaire soussigné le 16 mai 2007, le 31 mai 2007 et le 29 juin 2007, à être publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés (les «Statuts»).

L'assemblée est présidée par Emmanuel-Frédéric Henrion, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, laquelle désigne Rodrigo Delcourt, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Emmanuel Avice, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Il a été établi une liste des présences, renseignant les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

II. Il résulte de ladite liste des présences que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de trois cent trente-quatre mille deux cent douze euros (334.212,- EUR) sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de son ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant l'assemblée.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est comme suit:

Ordre du Jour:

1. Augmentation du capital souscrit de la Société d'un montant de quatre cent trente-deux mille neuf cent soixante-quatorze euros (432.974,- EUR) de manière à porter le capital de son montant actuel de trois cent trente-quatre mille deux cent douze euros (334.212,- EUR) divisé en trois cent trente-quatre mille deux cent douze (334.212) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, à sept cent soixante-sept mille cent quatre-vingt-six euros (767.186,- EUR) divisé en sept cent soixante-sept mille cent quatre-vingt-six (767.186) parts sociales, chacune avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR).

2. Émission, avec une prime d'émission totale de quarante-trois mille deux cent quatre-vingt-dix sept euros et trente-neuf centimes (43.297,39 EUR), de quatre cent trente-deux mille neuf cent soixante-quatorze (432.974) nouvelles parts sociales avec des warrants correspondant à un montant total de quatre millions trois cent vingt-neuf mille sept cent trente-neuf (4.329.739) warrants d'une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) chacun, de manière à porter le nombre de parts sociales de trois cent trente-quatre mille deux cent douze (334.212) parts sociales à sept cent soixante-sept mille cent quatre-vingt-six (767.186) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision des associés de procéder à l'augmentation de capital proposée.

3. Acceptation de la souscription par ARCHSTONE MANAGEMENT GERMANY S.à r.l., agissant en sa capacité de société de gestion de THE ARCHSTONE GERMAN FUND et pour le compte de son Sous-Fonds A, de quatre cent

trente-deux mille neuf cent soixante-quatorze (432.974) nouvelles parts sociales avec des warrants correspondant à un montant total de quatre millions trois cent vingt-neuf mille sept cent trente-neuf (4.329.739) warrants d'une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) chacun, de manière à porter le nombre de parts sociales de trois cent trente-quatre mille deux cent douze (334.212) parts sociales à sept cent soixante-sept mille cent quatre-vingt-six (767.186) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) et acceptation de la libération intégrale de chacune de ces parts sociales par un apport en numéraire.

4. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de manière à refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1^{er} à 3 de l'ordre du jour.

5. Autorisation à tout avocat de LINKLATERS LLP de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société et d'accomplir toutes les formalités nécessaires auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et du Mémorial C.

6. Autorisation à tout avocat de LINKLATERS LLP de procéder à l'enregistrement de l'émission de warrants dans le registre des warrants de la Société.

Après délibérations, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité en application de l'article 19 des Statuts:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de quatre cent trente-deux mille neuf cent soixante-quatorze euros (432.974,- EUR) de manière à porter le capital de son montant actuel de trois cent trente-quatre mille deux cent douze euros (334.212,- EUR) divisé en trois cent trente-quatre mille deux cent douze (334.212) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, à sept cent soixante-sept mille cent quatre-vingt-six euros (767.186,- EUR) divisé en sept cent soixante-sept mille cent quatre-vingt-six (767.186) parts sociales, chacune avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR).

Deuxième résolution

Les associés décident d'émettre, avec une prime d'émission totale de quarante-trois mille deux cent quatre-vingt-dix sept euros et trente-neuf centimes (43.297,39 EUR), quatre cent trente-deux mille neuf cent soixante-quatorze (432.974) nouvelles parts sociales avec des warrants correspondant à un montant total de quatre millions trois cent vingt-neuf mille sept cent trente-neuf (4.329.739) warrants d'une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) chacun, de manière à porter le nombre de parts sociales de trois cent trente-quatre mille deux cent douze (334.212) parts sociales à sept cent soixante-sept mille cent quatre-vingt-six (767.186) parts sociales, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et ayant droit aux dividendes à partir du jour de la décision des associés de procéder à l'augmentation de capital proposée.

Souscription et Libération

Ensuite est intervenue M^e Xenia Thomamüller, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de ARCHSTONE MANAGEMENT GERMANY S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en sa capacité de société de gestion de THE ARCHSTONE GERMAN FUND et pour le compte de son Sous-Fonds A, en vertu de la procuration susvisée.

La comparante a déclaré souscrire en nom et pour le compte de ARCHSTONE MANAGEMENT GERMANY S.à r.l., agissant en sa capacité de société de gestion de THE ARCHSTONE GERMAN FUND et pour le compte de son Sous-Fonds A, quatre cent trente-deux mille neuf cent soixante-quatorze (432.974) nouvelles parts sociales avec quatre millions trois cent vingt-neuf mille sept cent trente-neuf (4.329.739) warrants d'une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) chacun, avec une prime d'émission de quarante-trois mille deux cent quatre-vingt-dix sept euros et trente-neuf centimes (43.297,39 EUR) et libérer intégralement la totalité de ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire d'un montant de quatre cent soixante-seize mille deux cent soixante et onze euros et trente-neuf centimes (EUR 476.271,39 EUR) (l'«Apport»), qui se trouve dès à présent à la disposition de la Société, preuve du paiement ayant été donnée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Les associés décident d'accepter ladite souscription et la paiement des quatre cent trente-deux mille neuf cent soixante-quatorze (432.974) parts sociales, nouvellement émises, chaque part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR), avec des warrants correspondant à un nombre total de quatre millions trois cent vingt-neuf mille sept cent trente-neuf (4.329.739) warrants d'une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) chacun, par un apport en numéraire correspondant à l'Apport et d'attribuer les quatre cent trente-deux mille neuf cent soixante-quatorze (432.974) parts sociales nouvellement émises, avec les warrants susmentionnés, à ARCHSTONE MANAGEMENT GERMANY S.à r.l., agissant en sa capacité de société de gestion de THE ARCHSTONE GERMAN FUND et pour le compte du Sous-Fonds A.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, les associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital social émis.** Le capital social émis de la Société est fixé à sept cent soixante-sept mille cent quatre-vingt-six euros (767.186,- EUR) divisé en sept cent soixante-sept mille cent quatre-vingt-six (767.186) parts sociales ayant une valeur nominale d' un euro (EUR 1,-) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.»

Cinquième résolution

Les associés décident d'autoriser tout avocat de LINKLATERS LLP de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société et d'accomplir toutes les formalités nécessaires auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et du Mémorial C.

Sixième résolution

Les associés décident d'autoriser tout avocat de LINKLATERS LLP de procéder à l'enregistrement des warrants dans le registre des warrants de la Société.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à environ six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E.-F. Henrion, E. Avice, R. Delcourt, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, LAC/2007/15987. — Reçu 4.762,71 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007096880/220/246.

(070108969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

3C Communications International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 29.697.

Il résulte des décisions prises à l'unanimité par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 3C COMMUNICATIONS INTERNATIONAL SA (la «Société»), tenue le 3 juillet 2007 à 16.00 heures au siège social que:

1. Le renouvellement des mandats des administrateurs suivants a été confirmé jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se prononcer sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2007, soit en 2008:

- M. Rafael Ros Montero, demeurant à Luxembourg, Ferme de Lorentzscheuer, L-8059 Bertrange; et
- M. Carl Fredrik Linton, demeurant en Suède, Violstigen 4, 13 336 Saltsjobaden;
- M. Lars-Johan Jarnheimer, demeurant à S-18147 Lidingö, Elfviksvägen 40.

2. Le renouvellement des mandats des commissaires aux comptes suivants a été confirmé jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se prononcer sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2007, soit en 2008:

- M. Francesco d'Angelo, né le 17 décembre 1968 à Levico Terme (Italie), demeurant à Luxembourg, 40, rue de Rollingergrund L-2440 Luxembourg; et
- Mme Nadia Dziwinsky, née le 11 mai 1971 à Rocourt (Belgique), demeurant à 18, rue Waltzing, L-8478 Eischen.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2007096476/1053/24.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02685. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070108088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Pacific Lumber S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 255.100,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 115.221.

In the year two thousand and seven, on the twentieth day of July.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company TRIZEC 3 S.à r.l., a company organised and existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (TRIZEC 3), registered to the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 115.220,

duly represented by Mme Julie Doll, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on private seal by TRIZEC 3 on July 19, 2007.

The said proxy, after having been signed *in variatur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The presaid TRIZEC 3 is the sole member of the company PACIFIC LUMBER S.à r.l., having its registered office at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, registered to the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 115.221, incorporated by a deed received by Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing professionally in Luxembourg on March 30, 2006, published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C*, number 1123 dated on June 9th, 2006, which articles of association have been amended by a notarial deed of July 20, 2006 received by Maître Tom Metzler *pre-named*, published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C*, number 1893 dated October 9, 2006, by a notarial deed of December 8, 2006 received by the undersigned notary, published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C*, number 225 dated February 21, 2007, by a notarial deed of December 11, 2006 received by the undersigned notary published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C*, number 317 dated March 7, 2007, by a notarial deed of March 23, 2007 received by the undersigned notary, published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C*, number 1115 dated June 9, 2007 and by a notarial deed of June 6, 2007 received by the undersigned notary, not yet published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C* (hereinafter referred to as the «Company»).

Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity of sole member of the Company has requested the undersigned notary to state its following resolutions:

First resolution

The sole member resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of seventy-three thousand four hundred euros (EUR 73,400.-) in order to bring it from its present amount of two hundred fifty-five thousand one hundred euros (EUR 255,100.-) represented by two thousand five hundred fifty-one (2 551) corporate units with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each, to the amount of three hundred twenty-eight thousand five hundred euros (EUR 328,500.-) represented by three thousand two hundred eighty-five (3 285) corporate units with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

Second resolution

The sole member resolves to issue seven hundred thirty-four (734) new corporate units with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each, having the same rights and obligations as the two thousand five hundred fifty-one (2,551) existing corporate units.

The sole member declares subscribing to the seven hundred thirty-four (734) new corporate units with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each, having the same rights and obligations as the existing ones, for an aggregate value of seventy-three thousand four hundred euros (EUR 73,400.-) and to make payment in full for such new corporate units by a contribution in cash amounting to seventy-three thousand four hundred euros (EUR 73,400.-).

It results from a bank certificate that the amount of seventy-three thousand four hundred euros (EUR 73,400.-) is at the Company's disposal.

The sole member of the Company formally acknowledges the availability of the aggregate amount of seventy-three thousand four hundred euros (EUR 73,400.-) to the Company.

Third resolution

The sole member resolves to amend the first paragraph of the Article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the resolved capital increase.

Consequently, the first paragraph of Article 5 of the articles of association of the Company is replaced by the following text:

«The subscribed corporate capital is set at three hundred twenty-eight thousand five hundred euros (EUR 328,500.-) represented by three thousand two hundred eighty-five (3 285) corporate units with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.»

Fourth resolution

The sole member resolves to empower any one manager of the Company, with single signatory powers, to carry out any necessary formality in relation to the above resolutions.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 2,200.- (two thousand two hundred euros).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt juillet

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société TRIZEC 3 S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, avec siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (TRIZEC 3), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.220,

dûment représentée par Madame Julie Doll, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé par TRIZEC 3 en date du 19 juillet 2007.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La société préqualifiée TRIZEC 3 est l'associée unique de la société PACIFIC LUMBER S.à r.l., avec siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.221, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 mars 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1123 en date du 9 juin 2006 dont les statuts ont été modifiés par un acte reçu par Maître Tom Metzler prénommé, en date du 20 juillet 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1893 en date du 9 octobre 2006, par un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 225 en date du 21 février 2007, par un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 317 en date du 7 mars 2007, par un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1115 en date du 9 juin 2007 et par un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 6 juin 2007, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (ci-après la «Société»).

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'associée unique de la Société, a demandé au notaire instrumentant d'acter ses résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante-treize mille quatre cents euros (EUR 73.400.-) pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante cinq mille cents euros (EUR 255.100.-), représenté par deux mille cinq cent cinquante et une (2.551) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, au montant de trois cent vingt-huit mille cinq cents euros (EUR 328.500.-), représenté par trois mille deux cent quatre-vingt-cinq (3.285) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Deuxième résolution

L'associée unique décide d'émettre sept cent trente-quatre (734) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les deux mille cinq cent cinquante et une (2.551) parts sociales existantes.

L'associée unique déclare souscrire aux sept cent trente-quatre (734) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, celles-ci ayant les mêmes droits et obligations que les parts existantes, pour un montant total de soixante-treize mille quatre cents euros (EUR 73.400.-) et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport en espèces d'un montant de soixante-treize mille quatre cents euros (EUR 73.400.-).

Il résulte d'un certificat bancaire que la somme de soixante-treize mille quatre cents euros (EUR 73.400.-) est à la disposition de la Société.

L'associée unique de la Société reconnaît expressément que le montant global de soixante-treize mille quatre cents euros (EUR 73.400,-) est à la disposition de la Société.

Troisième résolution

L'associée unique décide de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital résolue.

En conséquence, l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à trois cent vingt-huit mille cinq cents euros (EUR 328.500,-), représenté par trois mille deux cent quatre-vingt-cinq (3.285) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune».

Quatrième résolution

L'associée unique décide de donner pouvoir à tout gérant de la Société, avec pouvoirs individuels de signature individuels, afin d'effectuer les formalités nécessaires en relation avec les résolutions qui précèdent.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 2.200,- (deux mille deux cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire, ès-qualités qu'elle agit, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Doll, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, LAC/2007/19330. — Reçu 734 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007096875/220/138.

(070109018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

Arosa Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 130.532.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le cinq juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

La société HADDOX HOLDING LIMITED, ayant son siège social à Vashiotis Business Center, 1, Iakovou Tompazi street, CY-3107 Limassol, Chypre,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Limassol, le 27 juin 2007.

Ladite procuration paraphée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de AROSA PARTICIPATIONS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

La société a également pour objet, par le biais de succursales étrangères, de développer toute activité visant à l'achat, la vente et l'intermédiation dans le domaine alimentaire, produits primaires et transformés. En outre la location, l'intermédiation et la vente de systèmes de production et de gestion dans le domaine alimentaire.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront de la catégorie A ou de la catégorie B. Lors de la nomination d'un administrateur, l'assemblée générale lui donnera pouvoir de signature «A» ou pouvoir de signature «B».

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie «A» et d'un administrateur de la catégorie «B».

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 7 avril à 10.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2008.

Souscription et Libération

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à cinq (5) et celui des commissaires à un (1).
 - 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur de la catégorie A, avec pouvoir de signature correspondant:
 - a) Monsieur Sébastien Graviere, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - b) Monsieur Michaël Zianveni, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - c) Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - d) Madame Nicole Thommes, employée privée, née le 28 octobre 1961 à Arlon - Belgique et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
 - 3) Est appelé aux fonctions d'administrateur de la catégorie B, avec pouvoir de signature correspondant:
 - a) Monsieur Gerardo Segat, consultant, né le 4 août 1970 à Milan, Italie et domicilié au 4, via G. Zoppi, CH-6900 Lugano, Suisse.
 - 2) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n^o B 79.327.
 - 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2012.
 - 5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Koeune, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, LAC/2007/ 17795. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007096913/5770/140.

(070108914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

Devind Coopération et Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.503.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le onze juillet

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.-La société de droit luxembourgeois EURO FAR EAST S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.609, établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal,

2.- La société de droit luxembourgeois LAMA-DUST S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.404, établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal,.

Toutes deux représentées aux présentes par Madame Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination.

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination DEVIND COOPERATION ET DEVELOPPEMENT S.A.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet.

3.1. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

3.2. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée.

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II. Capital

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), divisé en 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominal de EUR 100,- (cent Euros), chacune

Art. 6. Modification du capital social.

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions. Les actions sont et resteront nominatives. Elles peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Art. 9. Cession d'actions.

9.1. Les actions de la société sont librement cessibles entre actionnaires.

9.2. Cependant si un actionnaire désire céder toutes ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. Le prix de cession sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg.

9.3. Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai d'un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus sont considérés comme ayant renoncé à leur droit de préférence

Titre III. Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration.

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration.

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances engagée dans le cadre de son objet social par la signature conjointe de deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes.

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV. Assemblée générale**Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.**

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le deuxième vendredi du mois de juin à 09.30 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes. Chaque action donne droit à une voix.

Titre V. Année sociale, Répartition des bénéfices**Art. 20. Année sociale.**

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices.

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. Dissolution, Liquidation**Art. 22. Dissolution, liquidation.**

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. Disposition générale

Art. 23. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2008.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 310 (trois cent dix) actions comme suit:

	Actions
1.- EURO FAR EAST S.A.	279
2.- LAMA-DUST S.A.	31
Total:	310

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille cinq cents Euro.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée au 25B, boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2013:

a) Monsieur Jim Penning, avocat, né à Luxembourg le 12 mai 1942, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal,

b) Monsieur Pierre-Olivier Wurth, avocat, né à Luxembourg le 3 décembre 1965, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal,

c) Monsieur Philippe Penning, avocat, né à Luxembourg le 11 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal,

- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période:

Monsieur René Moris, Expert-fiscal, né à Luxembourg le 22 mars 1948, demeurant à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

- 4.- L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, LAC/2007/17950. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007096941/211/184.

(070108714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2007.

I.M.E.C. S.A., International Medical Equipment Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5495 Wintrange, 6, Waistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 58.786.

L'an deux mille sept, le dix juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERNATIONAL MEDICAL EQUIPMENT CONSULTING S.A., en abrégé I.M.E.C. S.A., ayant son siège social à L-5495 Wintrange, 6, Waistrooss, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro B 58.786, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 21 mars 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 15 juillet 1997, numéro 377. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 6 septembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2229 du 29 novembre 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Werner Seiler, commerçant, demeurant à D-66701 Beckingen OT Reimsbach, Kriegerfriedhofstrasse 2 (Allemagne), qui occupe également la fonction de secrétaire.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Mario Melchior, commerçant, demeurant à D-66693 Mettlach/Nohn, Zum Saarberg 7 (Allemagne).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations éventuelles émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Extension de l'objet social de la société et modification de l'article 2 (alinéa 1^{er}) des statuts comme suit:

« **Art. 2. (alinéa 1^{er}).** La société a pour objet le commerce en gros et en détail d'articles paramédicaux et de produits pharmaceutiques.»

2.- Démission d'un administrateur et administrateur-délégué de la société.

3.- Nomination d'un administrateur et administrateur-délégué.

4.- Divers

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'élargir l'objet social de la société au commerce en gros et en détail de produits pharmaceutiques.

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} (paragraphe 2) des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. (alinéa 1^{er}).** La société a pour objet le commerce en gros et en détail d'articles paramédicaux et de produits pharmaceutiques.

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Uwe-Bernd Rose en tant que administrateur et administrateur-délégué de la société et lui donne décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveau administrateur et administrateur-délégué Monsieur Stephane Kraus, pharmacien, né à Luxembourg, le 21 octobre 1980, demeurant à L-1279 Luxembourg, 15, rue Générale Omar N. Bradley. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Monsieur Kraus Stéphane a été nommé administrateur-délégué pour la gestion journalière avec pouvoir d'engager la société seulement avec la signature conjointe d'un des deux autres administrateurs-délégués.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: W. Seiler, M. Melchior, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, Relation LAC/2007/17579. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 août 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007096330/202/69.

(070108049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

DVE Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 105.963.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007096322/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02941. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070107973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2007.

Lean4Health S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 103.761.

Unter Verzicht auf alle Formen und Fristen der Ladung treten wir zu einer Gesellschafterversammlung zusammen und beschließen folgendes:

Der Firmensitz wird von L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg nach L-1347 Luxembourg, 6, circuit de la Foire Internationale ab dem 1. April 2007 verlegt.

Luxembourg, 31. März 2007.

M. Hill

Gesellschafter

Référence de publication: 2007094506/1615/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01345. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.

Garfin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 73.326.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire des obligataires réunie à Luxembourg le 11 décembre 2006 a pris la résolution:
- de prolonger la durée de l'emprunt obligataire non convertible émis en date du 13 décembre 2001 pour un montant de EUR 178.300.000,- (cent soixante-dix-huit millions trois cent mille euros) venant à l'échéance ce 12 décembre 2006 jusqu'au 12 décembre 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007094734/693/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06245. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070106816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2007.

KB Lux Venture Capital Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 68.614.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration prises par voie circulaire le 22 mai 2007

Le Conseil d'Administration décide:

- de prendre note de la démission de Monsieur Michel Meert de son poste d'Administrateur en date du 22 mai 2007.

Certifié conforme et sincère

Pour KB LUX VENTURE CAPITAL FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG SA

Signatures

Référence de publication: 2007094269/526/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01067. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070105748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2007.
